

**Détection passive d’Intrusion de Drones Aériens**

Contexte et problématique	Besoins opérationnels, cas d’usage	Spécifications : performances, contraintes techniques et environnementales	Résultats attendus, gains, suite envisagée
<p>Le site Landes de DGA Essais de missiles est principalement implanté sur Biscarrosse, emprise vaste qui occupe 14 000 hectares et s’étend du Nord au Sud sur 25 kilomètres de Biscarrosse-Plage à Mimizan, et jusqu’à 7 kilomètres d’Ouest en Est entre le littoral et le lac de Biscarrosse.</p> <p>La démocratisation des drones aériens grand public et leur faible cout d’acquisition multiplie le nombre de vols et les risques d’intrusion sur site, en phases essais comme hors essais.</p> <p>Il est ainsi primordial de pouvoir détecter au plus tôt toute intrusion de drones aériens sur notre emprise afin de prendre toutes les décisions nécessaires pour protéger le personnel ainsi que les installations (administratives et techniques) du site, et in fine garantir les missions du Centre.</p>	<p>Le système recherché serait utilisé en tant qu’installation(s) fixe(s) passive(s) autonome(s) permettant d’assurer une protection permanente (i.e. phases essais et hors essais) du périmètre total du site, sans opérateur dédié (contrairement au programme MILAD par exemple).</p> <p>À ce titre, il serait considéré comme système d’information de sûreté, dédié à l’intrusion de drones aériens, et pour lequel les alertes d’intrusion seraient remontées par le réseau au Poste Central de Protection (PC SATURNE, situé en base vie) pour exploitation par le personnel en place (fiches réflexes, prise de décision) au moyen d’une interface graphique simple et intuitive.</p>	<p>L’emprise de Biscarrosse est vaste et complexe, aussi le système devra répondre à l’ensemble des contraintes naturelles et techniques présentes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site saturé en fréquences ; • Non interférence avec les moyens techniques d’essais. • Étendue vaste du terrain militaire ; • Densité de pins ; • Population animale ; • Océan en façade Ouest ; • Lac et courant à l’Est ; • Vent fort, humidité et air salin. <p>Il est ainsi attendu un système de détection passive, permettant de protéger en continu (24/24h) la totalité du périmètre de manière fiable et peu intrusive.</p>	<p>Le système devra permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Détecter de manière passive sur la totalité du périmètre du terrain militaire (65km) toute intrusion de drones aériens à basses altitudes et faibles vitesses • Discriminer de manière fiable un drone aérien d’un animal, d’un aéronef ou d’un individu ; • Fonctionner de manière fiable, robuste et autonome ; • Afficher au PCP une interface simple et intuitive (détection initiale indiquée sur le plan du site avec options de zoom/dézoom, voire suivi de la trajectoire) <p>En option, une trajectographie des drones aériens détectés serait un réel gain à des fins de suivi et d’orientation des forces de sécurité intérieure au sol.</p> <p>La suite envisagée pourrait être de coupler la détection des drones aériens avec les moyens de vidéo-surveillance déjà en place afin d’activer et d’orienter les caméras disponibles sur le secteur de détection.</p>

Réponses à transmettre à : dga-em.alienor.fct@intradef.gouv.fr

Le fondement juridique de l’Appel à Manifestation d’Intérêt du Pôle Innovation Défense ALIENOR se base sur les articles R.2111-1 et L2131-1 du code de la commande publique.